



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010343

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11568
N/REF : 5/01/2025 2H15 C:022244 I:34801
V/REF : Contrat N°011568 du 01/01/2021

SDC 'Villa Salengro'
C/O REGIE ROCHON-LESNE
28, QUAI HIPPOLYTE JAYR
CP.313
69337 LYON CEDEX 09

V/REF.IMM. 6932
IMMEUBLE : VILLA SALENGRO
32 RUE ROGER SALENGRO
69009 LYON

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 32 - CONTACTER MR SBAFFO (MCS) -PORT.06 25339305
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr J. PETIT

ENTRETIEN DU SURPRESSEUR
VIDANGE ET REMISE EN AIR DU BALLON SURPRESSEUR
CONTROLE ET ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE

1 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 143,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2019	Valeur	: 123,7
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur	: 141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010343

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 1 surpresseur(s)	1/AN	160,30	160,30
TOTAL H.T.				160,30
T.V.A. a 20,00%				32,06
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>192,36</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.